



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/02/2018

Reçu en préfecture le 12/02/2018

Affiché le

ID : 032-213201601-20180208-DEF201802011-DE

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 8 février, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de L'Isle-Jourdain dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis IDRAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 2 février 2018

N°2018/02/011

OBJET : FINANCES
SALLES DE L'HOTEL DE VILLE –
ESPACE PIERRE LASSERRE :
Tarifs

PRESENTS : IDRAC Francis, THULLIEZ Angèle, VAZQUEZ Fabien, CLAIR Christine, DUBOSC Patrick, LOMBARD Evelyne, DUPOUX Jean Luc, VERDIE Jean Marc, NICOLAS Claire, NINARD Yannick, SAINTE LIVRADE Régine, TANCOGNE Bernard, TOUZET Denise, CZAPLICKI Thierry, SABATHIER Pierre, LANDO Marylène, HERNANDEZ Alfred, DUCARROUGE Christine, DUPRE Jacques, MINVIELLE-REA Corinne, ANDREETTA Jacques

PROCURATIONS :

ROQUIGNY Martine à THULLIEZ Angèle
CORNETTE Elisabeth à LOMBARD Evelyne
MARQUES Ana à CLAIR Christine
DALBY Raphaël à VAZQUEZ Fabien
VILSONI Emilie à NINARD Yannick

ABSENTS : LAHILLE Bertrand, ROUGE Jean Hubert, BOURGEOIS Mélanie

SECRETAIRE : THULLIEZ Angèle

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de mettre en place un tarif d'utilisation des **salles de l'Hôtel de Ville**, (salon rouge et salle des mariages), **et de l'espace Pierre Lasserre**.

Ces salles sont prioritairement affectées à l'institution communale : mariages, baptêmes civils, bureaux de vote, conseils municipaux et commissions municipales, ainsi qu'à la vie publique municipale : réunions de travail de la collectivité, réunions publiques, conférences, expositions et animations diverses à l'initiative de la commune.

Elles peuvent également être mises à disposition des associations loi 1901 dont le siège social et/ou l'activité sont situés sur la commune, ou aux associations porteuses de manifestations se déroulant sur la commune ou dont l'action présente un intérêt pour la ville, d'organismes publics et privés divers dotés de la personnalité morale.

Pour tous les demandeurs, les salles sont attribuées, selon leur disponibilité et après l'étude de l'objet de la demande, et fourniture d'un dossier complet :

- à titre gratuit pour les associations loi 1901
- à titre payant pour les organismes publics et privés

Monsieur le Maire propose les tarifs ainsi qu'il suit :

BENEFICIAIRES	Salon rouge (ou salle équivalente)	Salle des mariages	Espace Pierre Lasserre
	½ journée/soirée	½ journée/soirée	½ journée/soirée
Associations lisloises	0	0	/
Parti politique/Syndicat	0	0	/
Organisme public	50	100	/
Entreprise Isle Jourdain	100	200	/
Syndicat copropriété Isle Jourdain	100	200	/
Entreprise extérieure	300	600	/

	Journée	Journée	Journée
Association Lisloise	0	0	0 dans le cadre du calendrier culturel annuel
Parti politique/Syndicat	0	0	/
Organisme public	75	150	/
Entreprise Isle Jourdain	150	300	1 000
Syndicat copropriété Isle Jourdain	150	300	/
Entreprise extérieure	450	900	2 000

Réservation	50	50	50
--------------------	-----------	-----------	-----------

CAUTIONS			
Rangement/ménage tout utilisateur	80	80	80
Dégradation Associations lisloises	200	400	500
Dégradations autres organismes	300	600	1 500
LOCATION MATERIEL			
Vidéo projecteur	20	20	/
Tableau papier	10	10	/
Déplacement Services Techniques	27/h/agent	27/h/agent	27/h/agent

La sécurité est déterminée selon les occupations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **ACCEPTE** les tarifs proposés,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'assurer l'application de cette tarification, et de **CREER** une régie communale de recettes et de **NOMMER** un régisseur et un mandataire.

Ainsi délibéré et signé,
 La présente délibération a été affichée le 12/02/2018
 Certifiée et rendue exécutoire par le Maire le 12/02/2018
 Expédiée à la Préfecture le 12/02/2018

LE MAIRE

Francis IDRAC

